

**PROCES VERBAL**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 11 FEVRIER 2025**

**PRÉSENTS** : OMS Jean-Pierre, GAU Monique, DA SILVA TEIXEIRA Mélanie, FABRE Pascale, RAMOS DOS SANTOS José, DA SILVA Antonio, OROSQUETTE Bénédicte, BIBET Jérôme, CASSIGNOL Emanuelle, FAU Patrick.

**ABSENTS EXCUSES** : OMS Grégory, CIANCIULLI Christophe, VILLARZEL Pierre-André

**Secrétaire de séance** : GAU Monique

**Date convocation du Conseil Municipal** : 5/02/2025

**1 – LOTISSEMENT COMMUNAL**

Une réunion a eu lieu en début d'année avec Mr RESCLAUSE, Architecte et le bureau d'études OPALE. Une visite sur place a été effectuée pour se rendre compte des différences de niveau du terrain. La vue de ce terrain est vraiment belle. Un plan topographique du terrain va être réalisé par AXIOME, géomètre (978€ TTC). Pour les besoins du projet, Mme GOBE devra vendre à la commune un bout de sa parcelle.

**2 – TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC ST JEAN SUITE EFFACEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES**

Le SYADEN va procéder à des travaux d'effacement des réseaux électriques à St Jean. Ces travaux vont engendrer des travaux d'éclairage public. Possibilité d'obtenir un financement du SYADEN à 60%. Le conseil municipal décide d'effectuer une demande de financement auprès du SYADEN pour la somme totale de 25 000€ HT pour 2025.

**3 – VENTE TERRAIN A STE MARCOUYRE**

Le terrain de la commune a été arpenté par AXIOME. La parcelle A 1193 a été divisée : Partie A qui reste propriété de la commune pour 11a84ca et la partie B que la commune vendrait à la Ste Marcouyre (VILLARZEL) pour 22a81ca au tarif de 5€ le m2 soit 11 405€. Le Conseil Municipal est d'accord de vendre à la Ste Marcouyre, cette partie de terrain d'une surface de 22a81ca au tarif de 5<sup>e</sup> le m2 soit la somme totale de 11 405€.

#### **4 – RENOVATION ENERGETIQUE FOYER MUNICIPAL**

La subvention de l'Etat obtenue au titre de la DETR (57 222€) arrive à expiration en Avril 2025. Si aucun devis n'est signé avant cette date, la subvention sera perdue. Un mail a été envoyé à Françoise Navarro-Estalle, Conseillère Départementale afin de connaître au plus tôt la position du Département, laquelle va conditionner la réalisation ou pas de ce projet.

#### **5 – POLICE MUNICIPALE**

Projet d'embauche de 2 policiers municipaux pour seconder Laure et Christophe qui interviennent sur 10 communes et qui n'ont pas le temps de faire les démarches administratives sur leur temps de travail. Pour la commune, le coût supplémentaire pour l'embauche de ces deux policiers serait de 6 000€. Une réunion doit avoir lieu le 13 février avec tous les autres maires de la police pluri communale. Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir délibérer sur le principe d'embauche des deux policiers supplémentaires. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le principe d'embauche des deux policiers au sein de la police pluri communale du Minervois.

#### **6- DEMANDE DEROGATION INSCRIPTION ECOLE**

Mr et Mme DA RE Cédric, domiciliés à St Jean souhaitent inscrire leur fils Lilio à l'école communale de Laure-Minervois car leur assistante maternelle est domiciliée à Laure ce qui faciliterait le mode de garde de l'enfant avant et après l'école. Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est contre sur le principe dans un soucis de préservation de l'école communale d'Aigues-Vives. Après une longue discussion, le conseil accepte à la majorité (Monsieur le Maire CONTRE) que l'enfant Lilio DA RE fréquente l'école de Laure car la demande est motivée et justifiée pour des raisons professionnelles et pour faciliter le mode de garde étant donné que la nounou est domiciliée à Laure.

#### **7 – DECISIONS CONCERNANT LE PERSONNEL / COMITE SOCIAL TERRITORIAL DU 6 FEVRIER 2025**

- Participation prévoyance employeur : 7€ par mois et par agent. Avis favorable du Comité Social Technique.
- Modification des Lignes Directrices de Gestion (LDG) : Rajout de l'avantage spécifique d'ancienneté pour les secrétaires généraux de mairie. Avis favorable du CST.
- Taux avancement de grade à 100% : adjoint techniques territoriaux, agent de maîtrise et adjoint administratif territorial. Avis favorable du CST.

Le Conseil municipal décide de créer les emplois d'Adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe (BARCZA Klara) et d'Adjoints Techniques Territoriaux Principaux de 1<sup>ère</sup> classe (BOULHAND Lahcen et SOFFIATI Brigitte) à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025.

## **8 – RENOUELEMENT CONVENTION MEDECINE PROFESSIONNELLE AVEC LE CDG**

La convention signée avec le CDG 11 pour le service de médecine professionnelle est arrivé à échéance le 31/12/2024. Renouvellement possible par la signature d'une nouvelle convention à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour une durée maximale de 3 ans. Accord à l'unanimité.

## **9 – ANIMATIONS FOIRE DE LA POMME 2025**

Afin de proposer des animations qui soient en lien avec la filière agricole, un devis pour la réalisation d'une vidéo documentaire sur la commune, les cultures de l'Etang et la foire a été demandé.

Devis VISION DES PYRENNES : 2 100€ sans voix et 2 500€ avec voix off, durée 2mn30, avec musique.

Devis KMM de Puivert : 2 100€ HT, demander un rendez-vous en mairie pour discuter du projet.

Demander au Conseil Départemental quelles sont les possibilités de financements de ce type de projet.

## **10 – RESTAURATION CHAPELLE SAINT-JEAN DE CITOU**

La Mairie de Citou lance un appel aux dons dans les villages (auprès des populations) pour la restauration de la chapelle Saint-Jean. A mettre sur Panneau Pocket et Face Book.

Monsieur le Maire propose à la commune de verser la somme de 300€ à la mairie de Citou. D'accord à l'unanimité.

## **11 – SOLIDARITE MAYOTTE**

Possibilité de verser une subvention pour venir en aide aux populations sinistrées de Mayotte par l'intermédiaire de la Croix-Rouge ou l'Association Aude-Solidarité. Le conseil n'est pas d'accord.



